COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018 **n°3**

EXTRAIT :

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (57) : J.P. ABELIN, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, J.M. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (13) : M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
H. PREHER mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
T. BAUDIN mandant a pour mandataire F. BRAUD
J . DUMAS mandant a pour mandataire N. CASSAN FAUX
M. GODET mandante a pour mandataire Y. BOINOT
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
G. WIBAUX mandant a pour mandataire E. BAILLY,
G. MICHAUD mandant a pour mandataire P. BARAUDON
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (12) : B. ROUSSENQUE, M. MÉTAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, ML. CHABOT, T. PRIEUR, M. CHAINEAU C. PÉPIN, F. SCHMITT, M. PONTHIER.

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentant dans les établissements publics locaux d'enseignement

Par délibération n°13 du 6 février 2017, le conseil communautaire a désigné des représentants dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixent la composition des conseils d'administration des lycées et collèges de plus de 600 élèves et des collèges de moins de 600 élèves. Les conseils d'administration sont composés, respectivement de 30 ou de 24 membres parmi lesquels :

–pour les lycées et collèges de plus de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège" ;

–pour les collèges de moins de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège".

Les représentants désignés étaient les suivants :

Lycée Marcelin Berthelot	Bruno SULLI
Lycée général et technologique Edouard Branly	Jacky GAUTHIER
Lycée d'enseignement professionnel Edouard Branly	Jacky GAUTHIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018

Lycée d'enseignement professionnel du Verger	Dominique MARTIN
Lycée agricole de Thuré	Gérard PEROCHON
Collège René Descartes (Châtellerault)	Louis CLAVÉ
CES Jean Macé (Châtellerault)	Jean-François DABILLY
CES George Sand (Châtellerault)	Dominique MARTIN
Collège de Vouneuil-sur-Vienne	Marylène PONTHIER
Collège de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	Antoine BRAGUIER
Collège de Dangé-Saint-Romain	Christelle ALLIGNET
Collège de La Roche-Posay	Elsy LASSALLE
Collège de Lencloître	Isabelle RABUSSIER

Suite à la démission de Madame Elsy LASSALLE, en tant que maire de Leigné-les-bois et conseillère communautaire, il est proposé de désigner un nouveau représentant de Grand Châtellerault pour le collège de La Roche-Posay.

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016 portant modification de périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération n°13 du 6 février 2017 relative à la désignation de représentants dans des établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant pour 1 établissement public local d'enseignement à savoir celui de La Roche-Posay,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

Collège de La Roche-Posay	Philippe GUÉNAIRE

pour représenter la communauté d'agglomération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault, le 12 1 NOV 2018

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018